



Tellement 20^e siècle dans leurs propos !

A quelques jours de la journée internationale des droits des femmes, nous constatons qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir !

Le 08 mars c'est toute l'année

Depuis 1977, le 8 mars est la journée internationale pour le droit des femmes.

En France, malgré une **égalité des droits désormais inscrite dans la loi**, force est de constater que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte. **Stéréotypes de genre, sexisme, violences faites aux femmes** sont autant de freins qui ne permettent pas aux femmes d'occuper une place égale à celle des hommes dans notre société.

1 femme sur 2 déclare avoir été victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles sur son lieu de travail.

2 femmes sur 3 ont subi des remarques sexistes remettant en cause leurs capacités à manager un service ou une équipe.

93% des femmes salariées considèrent que les réflexions et attitudes sexistes peuvent modifier le comportement des salariés.

50% des femmes salariées considèrent que leur entreprise a abordé le sujet du sexisme (contre 35% des femmes cadres au niveau national).

En 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 3 405 infractions pour outrage sexiste et sexuel en France.

Seuls 10% des témoins ou victimes de violences sexistes et sexuelles disent que l'agresseur a été sanctionné.

L'outrage sexiste et sexuel s'exprime par des comportements et/ou des propos à connotation sexuelle ou sexiste, qui :

- portent atteinte à la dignité de la personne en raison de son caractère dégradant ou humiliant,
- et/ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'outrage sexiste est une infraction pénale

Vous pouvez vous faire accompagner [ICI](#) et/ou contacter la CGT

Chiffres extraits de l'étude : Relations de travail entre les femmes et les hommes du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP).

Deviens acteur et rejoins-nous :

CGT VNF

CGT Fédération Nationale Equipement
Environnement

